

E 2001 (D) 3/402

*Le Ministre de Suisse à Tokyo, C. Gorgé, au Département politique*T. N^{os} 279-280

Tokyo, 15 septembre 1942

Lundi, au cours entretien avec Premier Ministre devenu Ministre Affaires étrangères, lui exposai assez longuement tendance du Japon à soumettre à traitement différentiel ressortissants pays alliés et ressortissants pays neutres¹. Lui citai quelques exemples précis:

1) obligation pour Suisses en Chine porter brassard comme les nationaux de pays ennemis, alors qu'Allemands et Italiens sont dispensés,

2) à Java, ils sont tenus payer taxe enregistrement élevée, alors qu'Allemands et Italiens sont exempts,

3) au Japon, Allemands et Italiens reçoivent carte permanente circulation à rayon, il est vrai, limité, tandis que Neutres ne peuvent se rendre à un lieu déterminé que sur permission spéciale des Autorités préfectorales.

Général Tojo prit note devant moi de mes doléances, en promettant faire enquête, mais déclara néanmoins que son pays cherche obtenir victoire décisive et qu'il est assez naturel que ceux qui luttent avec lui bénéficient de certains avantages. Exposai ensuite mes craintes sur avenir de maisons suisses au Japon, qui se voient peu à peu éliminées des affaires, craintes qui furent d'ailleurs déjà portées oralement et par écrit devant Ministre des Affaires étran-

1. *Le 13 octobre 1942, le DPF télégraphie à Tokyo: Faites réserves concernant traitement discriminatoire des Suisses par rapport Japonais et alliés dans territoires occupés, vous fondant sur traité établissement applicable également aux territoires administrés. Par télégramme N^o 412, daté du 15 décembre 1942, Gorgé répond: Gaimusho confirme que Gouvernement japonais trouve naturel accorder traitement préférence ressortissants pays alliés qui s'efforcent créer nouvel ordre dans monde. Gouvernement japonais estime que clause de la nation la plus favorisée concernant taxes impôts, stipulée article premier, alinea 7, traité établissement pas applicable à imposition des Suisses dans régions occupées et que celles-ci pas comprises dans territoires visés article 15 même traité. Sauf instructions contraires, renouvellerai nos réserves. Sur cette affaire, le DPF remit un aide-mémoire, daté du 11 janvier 1943, à Tamao Sakamoto, Ministre du Japon à Berne, dans lequel sont repris les trois cas d'obligations auxquelles les Suisses sont soumis en Chine, à Java et au Japon.*

15 SEPTEMBRE 1942

775

gères, mais jusqu'ici sans beaucoup de succès. Avec grande bienveillance, Général Tojo répliqua que, pour gagner sa guerre, Japon devait contrôler son économie et que, pour y arriver, il avait dû sacrifier des centaines de maisons de commerce.

Il est même allé jusqu'à réduire considérablement son industrie des textiles pour développer d'autant son industrie lourde, tout cela au prix de durs sacrifices de la part des sacrifiés. Il déclara toutefois que si les Suisses devaient également souffrir des circonstances, ils ne seraient pas plus mal traités que les nationaux d'autres pays et, comme pour me rassurer, il me fit l'éloge de notre pays qu'il visita il y a 20 ans. Il dit aussi qu'il ne demanderait pas mieux si industrie suisse pouvait travailler davantage pour Japon. Des problèmes de cette importance ne pouvaient être résolus au cours d'un entretien et je terminai en disant que nous en poursuivrions la discussion comme toujours dans l'esprit le plus amical. Général Tojo m'assura que Togo s'était retiré pour raisons personnelles et que rien ne serait donc changé à la politique japonaise. Diverses hypothèses circulent cependant, par exemple que Togo n'aurait pas accepté de considérer Thaïlande et Indochine comme pays occupés. On dit aussi que Gaimusho² devant être réduit considérablement par suite création nouveau Ministère de la Plus Grande Asie, Togo n'aurait pas voulu être lui-même l'artisan de son démembrement. Personne en tout cas ne semble regretter départ de ce Ministre froid et taciturne; la presse, surtout radio, obéit pourtant à un mot d'ordre. Tojo m'a encore vivement remercié du fait que Suisse assumait représentation intérêts japonais dans diverses régions et fut d'un bout à l'autre extrêmement cordial.

2. *Ministère des Affaires étrangères du Japon.*